

**PROGRAMME COMMERCIAL  
« SERVICES À L'IMPLANTATION DES  
ÉLECTROTECHNOLOGIES (SIE) »**



1 Par sa décision D-2001-65 du 6 mars 2001, la Régie a approuvé la reconduction du  
2 programme commercial « Services à l'implantation des électrotechnologies » (SIE) pour  
3 une durée de 24 mois, cette prolongation correspondant à la deuxième phase du  
4 programme. Cette deuxième phase, SIE 2, s'est terminée le 31 décembre 2004<sup>1</sup>. Depuis  
5 2006, le Distributeur fait état du suivi des garanties de prêt du programme SIE 2 et  
6 continuera d'en faire état au plus tard jusqu'à échéance des dernières garanties, soit  
7 jusqu'en 2011.

### **1. GARANTIES DE PRÊT AU 31 DÉCEMBRE 2010**

8 À la fin du programme SIE 2, vingt-six prêts d'une valeur totale de 15 958 835 \$ avaient  
9 été soutenus par le Distributeur et le montant octroyé en garanties de prêt s'élevait à  
10 11 643 254 \$. Au 31 décembre 2010, le solde résiduel de ces garanties de prêt est de  
11 121 774 \$.

12 Au 31 décembre 2010, un des vingt-six prêts initialement octroyés est encore actif. Des  
13 vingt-cinq prêts terminés, vingt ont été entièrement remboursés, tandis que cinq autres  
14 ont été versés aux mauvaises créances.

15 En ce qui a trait aux mauvaises créances de 2010, un montant en litige de 532 000 \$  
16 continue d'être réclamé au Distributeur par l'institution financière prêteuse dans le cadre  
17 d'un dossier. Le Distributeur conteste ce montant et soutient que le montant en litige est  
18 plutôt de 204 938 \$. En tenant compte du solde résiduel de la valeur de la garantie du  
19 prêt encore actif et de sa durée résiduelle, le Distributeur a provisionné, au titre de  
20 mauvaises créances en 2010, une somme additionnelle de 4 871 \$, portant le total de  
21 mauvaises créances à verser à 209 809 \$. Pour les quatre autres dossiers transférés  
22 aux mauvaises créances, le Distributeur a versé un montant de 1 462 379 \$ en  
23 compensation.

24 Le montant total prévu des mauvaises créances versées et à verser du programme  
25 SIE 2 s'élève maintenant à 1 672 188 \$.

---

<sup>1</sup> Dans le cadre de son rapport annuel 2005, le Distributeur a produit un suivi faisant état des résultats cumulés depuis le début du programme jusqu'au 31 décembre 2005.